

INSCRIPTION VIDE GRENIER - POUSSETTE

Je soussigné(e),

Nom Prénom

Adresse

CP Ville

Tél. Courriel

Titulaire de la carte d’identité / du passeport / du permis de conduire
(rayer la mention inutile) en photocopie ci-jointe

Déclare sur l’honneur :

- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du Commerce)
- De non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l’année civile (article R321-9 du Code Pénal)

Fait à Signature

Le

Je réserve 1,20 mètres linéaires de stand x 3,50 €
Soit un total de € par chèque / carte bancaire via HelloAsso / espèces

Attestation pour l’organisateur qui le joindra au registre remis à la Mairie de Rumilly

REGLEMENT VIDE GRENIER - POUSSETTE

• Article 1

L’Association des Parents d’Elèves de l’Ecole Clairjoie organise son vide grenier-poussette le dimanche 12 octobre 2025 de 8h à 17h à la salle des fêtes de Rumilly. Cette manifestation se tient avec l’accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur. L’association s’engage à assurer la publicité autour de cette manifestation afin d’en assurer le succès.

• Article 2

Le vide grenier-poussette est ouvert aux particuliers (professionnels interdits) pour la vente d’objets personnels d’occasion uniquement. Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s’engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et de conformité des biens : vente d’animaux, d’armes, copies de CD, DVD ou jeux, produits illicites, inflammables, interdite. La vente de boissons et de petite restauration est exclusivement réservée aux organisateurs.

• Article 3

Pour s’inscrire, il faut être majeur, remplir le bulletin d’inscription, signer le présent règlement, faire une photocopie recto-verso d’une pièce d’identité et joindre le règlement à l’ordre de APEL Clairjoie. Une pré-inscription est nécessaire par téléphone au 06 89 43 57 55 ou par mail à apelclairjoie@gmail.com mais elle ne sera validée qu’après réception du dossier complet (par courrier à l’école Clairjoie – 8 avenue de l’Aumône – 74150 Rumilly). L’inscription est également possible sur le site HelloAsso. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription pour des raisons liées à la gestion de la manifestation, notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée. En cas de désistement, aucun remboursement ne sera possible.

• Article 4

La manifestation ayant lieu à la salle des fêtes de Rumilly, chaque emplacement sera numéroté et les tables seront fournies. Le prix d’un stand comprenant 1 table de 1,20 m est fixé à 3,50 €. Les emplacements sont attribués par ordre d’inscription ; aucune contestation ne pourra être recevable. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaires ; en outre, ces derniers passeront auprès de chaque exposant pour vérifier qu’il n’y a aucun débordement. Dans la cas contraire, l’exposant s’engage à régulariser sa situation, soit en payant le dépassement, soit en réorganisant ses affaires sur son emplacement. Tout emplacement réservé et non occupé à 8h00 pourra être ré-attribué.

• Article 5

L’installation des exposants aura lieu de 6h à 7h45, après s’être présenté auprès des organisateurs. Les exposants s’engagent à tenir leur stand toute la journée (les départs anticipés seront possibles avec l’accord des organisateurs). La clôture du vide grenier-poussette est fixée à 17h ; le stand sera rendu propre et débarrassé de tous ses déchets.

• Article 6

L’inscription au vide grenier-poussette entraîne l’acceptation pleine et entière du présent règlement.